

**Peu d'associations  
se préoccupent  
spécifiquement des  
travailleurs immigrés  
vieillissants. Il était  
d'autant plus  
important de donner  
la parole à celles qui  
comme le G.R.A.V.E.  
tente d'organiser une  
information et une  
sensibilisation sur les  
problèmes que pose  
le vieillissement des  
étrangers en France,  
ou qui comme  
l'A.R.A.I., poursuit  
des objectifs de  
solidarité et de loisirs  
en Isère**

## D E U X A S S O C

**L**e G.R.A.V.E.,  
Groupe de Recherche et  
d'Action sur la Vieillesse des  
Etrangers.

Un Colloque s'est tenu à Grenoble le 26 avril 1986 sur "Le vieillissement des étrangers en France" organisé par le Centre Pluridisciplinaire De Gérontologie (C.P.D.G.) sous l'égide de l'Université des Sciences Sociales de Grenoble.

Dans la suite logique de ce colloque, un groupe dont le but était la création d'une association s'intéressant aux problèmes posés par le vieillissement des étrangers résidant en France s'est formé.

Ainsi, l'association G.R.A.V.E. a été constituée lors de l'Assemblée Générale du 13 décembre 1986. Elle s'est fixée pour but :

- de promouvoir et développer une recherche pluridisciplinaire sur les problèmes de vieillissement des étrangers en France,

- d'organiser toute action d'information et de sensibilisation sur les problèmes matériels et moraux que pose le vieillissement des étrangers en France.

Depuis sa création, l'association s'est fixée des priorités quant aux actions engagées face aux problèmes posés par le vieillissement. Nous les avons classées en trois catégories : ressources, logement questions touchant à la vie et activités.

Sans oublier que l'approche de ces problèmes sera différente suivant que les immigrés vivent en France en famille ou en célibataires.

En ce qui concerne les ressources

nous savons que les étrangers n'ont pas les mêmes droits sociaux que les Français et pas les mêmes droits entre eux. Les étrangers n'avaient pas droit au Fonds National de Solidarité (F.N.S.) ni à l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) sauf les membres de la Communauté Européenne. Ces discriminations nous paraissaient injustifiées alors que les étrangers vivent, travaillent et consomment en France, ils paient les impôts directs et indirects comme tout un chacun. Nous avons alors engagé sur ce problème F.N.S. et A.A.H. deux actions en parallèle, l'une politique, l'autre juridique.

L'action politique a été une action de sensibilisation, exposition, pétition, démarches auprès des élus et des pouvoirs publics au cours de l'année 1991 et début 1992.

L'action juridique engagée avec l'O.D.T.I., l'A.R.A.I., l'A.D.A.T.E., et l'A.D.C.F.A., a été conduite par le service juridique de l'O.D.T.I.

La Cour de Cassation dans son arrêt a cassé le jugement de la Cour d'Appel de Grenoble refusant l'octroi du F.N.S. à Monsieur Saad MAZARI renvoyant les parties devant la Cour d'Appel de Lyon. Cette même Cour d'Appel a, dans son arrêt du 1er juin 1992, donné raison à Monsieur Saad MAZARI. Ce jugement a été rendu en s'appuyant sur l'accord de coopération signé entre l'Algérie et la Communauté européenne.

Les mêmes accords existent également avec le Maroc, la Tunisie, la Turquie, etc., conférant ainsi les mêmes

## A T I O N S

droits sans discrimination de nationalité aux assurés sociaux de ces pays. Les ressortissants de ces pays peuvent donc prétendre au F.N.S.

Il en va de même de l'A.A.H. qui entre également dans le champ d'application de ces accords dans la mesure où la Cour de Justice européenne, dans un certain nombre de ces décisions, a admis le caractère de prestation de Sécurité Sociale de celle-ci.

Il s'agit d'un résultat important certes, mais qui nécessite le concours de tous pour que la jurisprudence soit appliquée. En effet, les Caisses de Sécurité Sociale refusent toujours le F.N.S. aux étrangers. Nous avons dû à plusieurs reprises recourir au Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale pour que ces personnes se voient accorder le bénéfice du F.N.S.

Dans d'autres cas, la Caisse ne refuse pas mais en réfère au Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration. Nous savons par ailleurs que le Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration n'est pas prêt à faire droit au immigrés en matière de F.N.S. et d'A.A.H.

Pour que se règle ce problème au plan national, il est indispensable que soit déposée une demande chaque fois qu'un étranger peut prétendre au F.N.S. et à l'A.A.H.

En cas de refus, introduire une action devant le Tribunal des Affaires Sociales. ■

**Jean-Baptiste VIAL**

Contact : G.R.A.V.E. - c/o O.D.T.I. - 7, place Edmond Arnaud - 38000 GRENOBLE.

## L' A.R.A.I., Association pour la Défense des Retraités et Invalides Algériens de l'Isère

Notre association a été fondée en 1985, sous l'impulsion de M'Hamed ABD-EL-KADER, qui nous a quitté le 10 février 1989.

Elle a pour originalité d'être la seule de ce style en France. Toutes les recherches pour trouver des associations semblables n'ont débouché que sur des organisations tournées uniquement vers des préoccupations médico-sociales : problèmes de santé, de dépendance ou d'autonomie, de secours.

L'A.R.A.I. a pour caractéristiques :

- d'être animée par des retraités algériens principalement.
- de poursuivre ses objectifs de solidarité et de loisirs.

La solidarité s'exprime d'abord sous l'angle de la défense des droits des retraités en matière de pension. Chacun sait combien les parcours de travail de nos compatriotes ouvriers ont été souvent marqués par la multiplicité des employeurs, par la multiplicité de chantiers dispersés, par des conditions de vie qui n'ont pas permis de conserver tous les documents administratifs importants avec parfois des patrons qui n'ont pas assumé toutes leurs obligations légales. La constitution d'un dossier de retraite est ainsi semé d'embûches. La permanence de l'A.R.A.I. répond à ces préoccupations en rédigeant des courriers, en lançant des recherches en France et en Algérie pour ceux qui ont travaillé en Algérie avant de venir en France (recherche d'immatriculation auprès de la C.R.A.M.,...) et en prenant des contacts avec les interlocuteurs concernés.

La solidarité s'exprime encore par la distribution de vaccins contre la grippe à ceux qui n'ont pas encore droit à la prise en charge gratuite de la Sécurité Sociale. Ceci afin d'éviter la contamination des familles souvent nombreuses et de réduire les frais de remboursement de Sécurité Sociale.

La Solidarité, c'est encore la ren-

contre fraternelle possible trois après-midi par semaine dans le local de l'association, passer du temps ensemble, recueillir des nouvelles des uns et des autres, s'inquiéter de ceux qui sont éventuellement malades, évoquer le passé mais aussi concevoir des projets d'activité.

Un autre objectif de l'A.R.A.I. est d'organiser des activités. La plus permanente est le cours d'arabe. Ses retraités sont en effet amenés pour certains d'entre eux à rentrer périodiquement en Algérie où tout s'est arabisé y compris le nom des rues, des commerces, des administrations. Ce cours a donc pour objet de leur donner quelques moyens d'être autonomes dans leurs déplacements.

Nous organisons aussi périodiquement des sorties familiales et il est envisagé de pratiquer des activités sportives dans le cadre de l'Association sportive du 3<sup>ème</sup> âge.

En diverses circonstances, l'A.R.A.I. organise des réceptions pour nouer des relations avec des partenaires. En effet, il lui est indispensable de sortir d'un isolement qui a souvent été la condition de vie de ses membres au cours de leur existence de travail. Maintenant, nous éprouvons un besoin très fort de nous retrouver entre nous dans le cadre de nos repères culturels. En même temps, nous éprouvons un très grand plaisir d'échanges et de rencontres avec d'autres. Les contacts amorcés avec d'autres associations sont un moyen de créer de nouvelles relations.

Enfin, il faut souligner le caractère départemental de l'association qui a une antenne à Vienne et un projet à Voiron.

Pour réaliser ses objectifs, l'A.R.A.I. dispose, outre les cotisations de ses adhérents, de subventions du Fonds d'Action-Sociale, du Conseil Général et de la mairie de Grenoble que la Communauté remercie. ■

**Le Bureau de l'association**

Contact : A.R.A.I. - c/o A.D.C.F.A. - 1, rue Hauquelin - 38000 GRENOBLE.